

"Bulle verte"

Six subventions énergie

Achat d'un vélo électrique, réparation de vélo, abonnement annuel adulte Frimobil zone 30, abonnement Mobility à l'essai, bornes de recharge pour véhicules électriques et audit énergétique de bâtiment: pour le premier programme de subventions communales en matière d'énergie, six mesures font l'objet de rabais ou de soutiens financiers octroyés aux habitants.



Plateforme bulleverte.ch

Les demandes de subventions doivent être déposées sur le site www.bulleverte.ch. Les citoyens bullois y trouveront la marche à suivre pour obtenir des subventions, les formulaires de demande ainsi que les conditions d'octroi. Cette nouvelle plateforme prodigue aussi des informations et des conseils sur les thèmes de l'énergie et du développement durable.

Le développement durable à portée de tous

La Ville de Bulle poursuit sa politique engagée en matière de développement durable en mettant sur pied un premier programme de subventions destiné à ses habitants. Disponible depuis cet automne, ce fonds offre un soutien financier à diverses mesures dans les domaines de la mobilité ou de l'efficacité énergétique des bâtiments. Le site internet dédié www.bulleverte.ch permet de solliciter ces aides et d'obtenir de nombreux conseils «ÉCO».

2020, une année verte pour la Ville! Après l'obtention ce printemps du label Cité de l'énergie GOLD – une première dans le canton de Fribourg – la Ville de Bulle poursuit ses efforts en faveur de la transition énergétique et du développement durable. Afin d'encourager ses habitants à agir, à leur échelle, pour une ville durable, la commune déploie son premier programme de subventions.

Six mesures visant à promouvoir la mobilité douce, l'utilisation des transports publics et l'efficacité énergétique des bâtiments font ainsi l'objet de rabais ou de soutiens financiers:



1. Réparation de vélo: 50 francs pour la réparation ou la remise en état d'un ancien vélo (réparation effectuée auprès d'un commerce sis sur le territoire communal).



2. Achat d'un vélo électrique: 10% du prix d'achat, maximum 350 francs (achat effectué auprès d'un commerce sis sur le territoire communal).



3. Bornes de recharge pour véhicules électriques: 350 francs pour une prise (700 francs pour deux prises ou plus) à l'installation d'une borne de recharge à domicile.

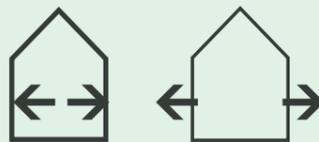


4. Abonnement Mobility à l'essai: abonnement d'essai de quatre mois offert (valeur: 43 francs).

5. Abonnement annuel adulte Frimobil zone 30: 15% du prix d'acquisition d'un abonnement annuel adulte valable sur le réseau Mobul (valeur: 92 francs).



L'installation d'une borne de recharge électrique privée, l'un des six objets subventionnés par la Ville.



6. Etablissement d'un certificat/conseils énergétique des bâtiments: 300 francs à la réalisation d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments - CECB® Plus. Cet audit permet à un propriétaire de mesurer l'efficacité énergétique de son bâtiment et de recevoir des conseils en vue d'une modernisation énergétique.

Ces aides financières sont octroyées jusqu'à épuisement du budget. Un montant y est dévolu annuellement, alimenté grâce au «Fonds énergie» créé à la fin de l'année 2019 par le Conseil communal à hauteur de 1% des crédits d'investissement octroyés par le Conseil général.

Bulleverte.ch: des conseils et des subventions. Pour obtenir sa subvention, il suffit de s'inscrire sur le site bulleverte.ch et d'y déposer sa demande en remplissant les formulaires et en satisfaisant les conditions d'octroi. Développée en étroite collaboration avec Gruyère Energie – qui exerce le mandat de délégué à l'énergie pour la Ville – cette nouvelle plateforme collaborative prodigue également des informations et des conseils sur les thèmes de l'énergie et du développement durable.

Un fonds appelé à évoluer. Au cours des mois et des années à venir, la Ville de Bulle proposera d'autres aides financières dans le cadre de son programme communal de subventions en matière d'énergie. Il est notamment prévu de soutenir des projets collectifs en faveur du développement durable: un moyen, aussi, d'encourager un renforcement de la citoyenneté et la cohésion sociale dans ce domaine.

Comment effectuer une demande de subvention?

Rendez-vous sur: www.bulleverte.ch et suivez la procédure suivante:

1. Vous souhaitez réaliser un achat ou des travaux. Vélo électrique, établissement d'un certificat CECB® Plus, installation d'une borne électrique, etc. Etape N°1: réalisez votre projet et gardez bien la facture de cette prestation pour un futur remboursement grâce aux subventions disponibles auprès de la Ville de Bulle.

2. Vous envoyez votre demande de subvention. Cette étape peut être réalisée uniquement en ligne via cette plate-

forme. Laissez-vous guider au travers des quelques étapes. Tout commence par la création d'un compte personnel.

3. La Ville de Bulle étudie la demande. Une fois la demande soumise, la Ville de Bulle va traiter le formulaire, vérifier si toutes les pièces nécessaires sont envoyées. Une réponse vous sera adressée par e-mail quelques semaines suivant l'envoi.

4. La subvention est accordée. Lorsque tout est en ordre, un e-mail de confirmation sera envoyé et le versement de la subvention effectué.

